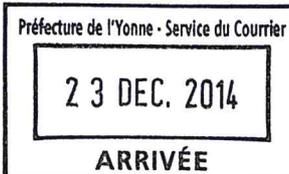


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	10 décembre 2014	<b>Nombre de conseillers communautaires</b> En exercice: <b>51</b> Présents : <b>44</b> Votants : <b>51</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	10 décembre 2014	

**Séance du 17 décembre 2014**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix sept décembre deux mille quatorze à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (*arrivé à 21 h 10*), M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS**

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE  
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Claude GRUET  
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Serge BLOUET  
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO  
M. Yannick VILLAIN, procuration à M. Nicolas SORET (*jusqu'à 21 h 10*)  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER  
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** décision modificative n°2 du budget principal 2014

**OBJET : décision modificative n°2 du budget principal 2014**

**Vu** l'article L2311-1 du CGTC, relatif à la prévision et à l'autorisation des recettes et des dépenses annuelles prévues au budget,

**Vu** l'article L2312-1 du CGCT relatif à la proposition du budget par le président et au vote par le Conseil Communautaire,

**Vu** l'article L2313-1 du CGCT relatif à la possibilité d'exécuter une décision modificative afin de modifier le contenu du budget voté,

**Vu** l'article L5211-9 du CGTC relatif à la mission du Président d'EPCI comme ordonnateur de dépenses,

**Considérant** des recettes supplémentaires reçues en fonctionnement, à hauteur de 174 500,00 €, représentant la vente de produit de bacs (40 075.00 €), la part de remboursement de la ville de Joigny sur les fluides d'EDF de la salle omnisport et le stade (20 000.00 €), sur des pénalités de retard sur le marché de la pépinière (19 650.00 €), ainsi qu'en produit exceptionnel (53 775 €), dû à la vente d'un terrain à la ZI de la petite Ile, et remboursement de l'Etat sur la rémunération des contrats aidés (41 000,00 €).

**Considérant** qu'il est nécessaire d'inscrire des dépenses supplémentaires au chapitre 011, pour un montant de 107 385,00 €,

**Considérant**, qu'il y a lieu de régulariser, à la demande de la DGFIP, une dépense concernant une mesure exceptionnelle mise en place pour cette année sur le dégrèvement de la C.F.E des autos entrepreneurs pour un montant de 13 605 €, supportée par les collectivités concernées.

**Considérant** qu'il y a lieu de régulariser au chapitre 66, la somme de 20 165,00 € correspondant aux intérêts d'un emprunt 2013 transféré pour la piscine, Considérant qu'il a été provisionné en trop au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes », il est décidé de diminuer ce chapitre de - 17 930,00 €

**Considérant** qu'il a été provisionné en trop au chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles », il est décidé de diminuer ce chapitre de - 2 500.00 €

**Considérant** la vente d'un terrain pour la somme de 56 607,60 € ainsi que la vente d'une balayeuse pour 2 500,00 € il est nécessaire d'enregistrer au chapitre 024 - investissement, ces sommes afin de régulariser ces deux cessions. D'inscrire au chapitre 042 (DF) et au chapitre 040 (RI) en opérations d'ordre, la somme 53 775,00 €, afin de passer les écritures budgétaires.

**Considérant** qu'il y a lieu d'affecter la somme de 150 000 € au chapitre 21, pour des frais d'études concernant la Pépinière inscrire initialement au chapitre 20,

Il est proposé :

**FONCTIONNEMENT**

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
6419	Remboursement sur rémunération de personnel		41 000,00
<b>013</b>	<b>Total du Chap : Charges à caractères Gles</b>		<b>+ 41 000,00</b>
7078	Ventes autres marchandise (bacs)		+ 40 075,00
<b>70</b>	<b>Total du Chap : Produits des services</b>		<b>+ 40 075,00</b>
74751	GFP de rattachement (Part EDF salle omni + stade)		+ 20 000,00
<b>74</b>	<b>Total du Chap : Dotations et Particip.</b>		<b>+ 20 000,00</b>
7711	Débts et pénalités reçues		+ 19 650,00
775	Produits exceptionnels divers		+53 775,00

040	Total du Chap : Opérat. Ordre entre section	-	+ 53 775,00
2031	Frais d'études (Pépinière)	- 150 000,00	
20	Total du Chap : Immo incorporelles	- 150 000,00	
2135	Installation gles, agenc, aménagement (Pépinière)	+ 150 000,00	
20	Total du Chap : Immo incorporelles	+ 150 000,00	
		0	+ 112 883,00

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances, réunis le 24 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 8 décembre 2014,

VU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2



approuve les crédits proposés précédemment.

autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.



Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Date de réception  
par la Préfecture : 23/12/14  
date de publication : 23/12/14

<b>77</b>	<b>Total du Chap : Produits exceptionnels</b>		<b>+ 73 425,00</b>
60612	Energie-Electricité (piscine)	+ 64 000,00	
60622	Carburant	+ 800,00	
60623	Alimentation	+ 320,00	
60631	Fournitures d'entretien	+ 1 055,00	
60632	Fournitures de petits équipements	+ 10 000,00	
60636	Vêtements de travail	+ 2 000,00	
6064	Fournitures administratives	+ 650,00	
6078	Achats de marchandises (bacs)	+ 18 000,00	
611	Contrats de prestations	+ 21 555,00	
61521	Entretien de terrains	+ 13 200,00	
61522	Entretien de bâtiments	+ 4 500,00	
61523	Entretien voies et réseaux	-110 000,00	
61551	Entretien et réparations matériels roulants	+ 2 550,00	
61558	Entretien des autres biens mobiliers	+ 650,00	
6156	Maintenances	+ 18 300,00	
616	Primes assurances	+3 000,00	
6182	Documentations générales et techniques	+ 800,00	
6184	Versements à des organismes de formations	+ 450,00	
6188	Autres frais divers	+ 265,00	
6231	Annonces et insertions	+ 2 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	+ 1 325,00	
6262	Frais de télécommunication	+ 6 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	+ 2 500,00	
62878	Remb. Frais à d'autres organismes	+ 30 110,00	
6288	Autres	+ 1 355,00	
63512	Taxes foncières	+ 12 000,00	
<b>011</b>	<b>Total du Chap : Charges à caractères Gles</b>	<b>+ 107 385,00</b>	
7391178	Autres restitution au titre de dégrèv. contribution	+ 13 605,00	
<b>014</b>	<b>Total du Chap : Atténuation de produits</b>	<b>+ 13 605,00</b>	
6531	Indemnités élus	- 3 230,00	
6534	Cotisation S.Sociales part patronale élus	-11 700,00	
6574	Subvent. Aux associations (Amicale du personnel)	- 3 000,00	
<b>65</b>	<b>Total du Chap : Autres chges gest. Courante</b>	<b>- 17 930,00</b>	
66111	Intérêts réglés à échéance	+ 20 165,00	
<b>66</b>	<b>Total du Chap : Charges financières</b>	<b>+ 20 165,00</b>	
6748	Autres subventions exceptionnelles	- 2 500,00	
<b>67</b>	<b>Total du Chap : Charges exceptionnelles</b>	<b>- 2 500,00</b>	
675	Valeur comptable immobilisations cédées	+ 24 612,00	
676	Différences sur réalisations (positives)	+ 29 163,00	
<b>042</b>	<b>Total du Chap : Opérat. Ordre entre section</b>	<b>+ 53 775,00</b>	
		<b>174 500,00</b>	<b>174 500,00</b>

### INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>024</b>	<b>Total du Chap : Produits de Cessions</b>		<b>+ 59 108,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-	+29 163,00
2111	Terrains nus	-	+ 24 612,00